

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières
Décanat des études

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

(PROGRAMME 7090)

Guide des stages
Balises communes



Département des langues modernes

Avant-propos

Les stagiaires, les enseignants associés et les superviseurs¹ de stage sont invités à lire attentivement ce guide de stage afin qu'ils aient une vision commune des stages et des compétences professionnelles à développer à l'intérieur de chacun des stages. Il est important de ne pas perdre de vue que les différents intervenants sont des partenaires dont l'objectif commun est une formation pratique de haut niveau qui permettrait aux stagiaires d'entrer dans le monde professionnel avec confiance.

Étant donné que les stages en enseignement des langues secondes doivent se faire dans l'esprit du nouveau programme de formation au primaire et au secondaire, et que l'une des orientations de ce programme consiste en « un plus grand décloisonnement »² visant une meilleure intégration des différents apprentissages, nous avons opté pour la conception d'un guide qui regroupe les quatre stages. Ce guide a donc pour objectif de présenter une vue d'ensemble de la formation pratique et de faire ressortir la continuité d'un stage à un autre, tout en spécifiant les caractéristiques de chaque stage et de ses visées quant au développement des compétences professionnelles.

Nous invitons donc les différents partenaires de la formation pratique à se référer à la partie spécifique du stage concerné (Stages I, II, III ou IV) tout en ne perdant pas de vue le principe de faire ensemble et d'agir dans un souci de continuité dans le développement des compétences professionnelles chez les stagiaires ainsi que le principe que la formation pratique est un processus continu avec un horizon dans le temps.

¹ Dans le présent document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

² Cette orientation est présente dans le programme destiné au primaire, mais le *Programme de formation de l'école québécoise, secondaire*, (2006), la clarifie davantage.

Table des matières

Avant-propos	2
Table des matières	3
INTRODUCTION.....	4
CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION PRATIQUE EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES	5
Cadre de référence	6
1. Le développement de compétences professionnelles	6
2. Le développement de l'autonomie et de l'identité du stagiaire.....	6
Vue d'ensemble des stages.....	7
L'évaluation des compétences professionnelles du stagiaire.....	8
Profil général de sortie.....	10
L'ENCADREMENT DU STAGIAIRE.....	11
1. Rôle du stagiaire	11
2. Rôle de la responsable pédagogique des stages.....	11
3. Rôle du chargé du cours-stage.....	12
4. Rôle du superviseur de stage	12
5. Rôle de l'agent de stage.....	13
6. Rôle de l'enseignant associé.....	13
7. Rôle de la direction d'école	14
PRINCIPES D'ÉTHIQUE CHEZ LES STAGIAIRES EN ENSEIGNEMENT.....	15
1. Code de déontologie	15
2. Lien de parenté	15
3. Démarche en cas de manquement majeur en encadrement	15
COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUÉES DANS LA FORMATION PRATIQUE EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES.....	16
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXES.....	18
Annexe 1 : Énoncés des douze compétences professionnelles présentées selon les quatre balises de la profession enseignante.....	19
Annexe 2 : Progression dans le développement des compétences d'un stage à l'autre	20
Annexe 3 : Les composantes organisationnelles et pédagogiques de l'école.....	32
Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement	33
Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté.....	37
Annexe 6 : Démarche en cas de manquement majeur en encadrement.....	38

INTRODUCTION

Une nouvelle mission de l'école, de nouvelles compétences à développer chez les stagiaires

Le contexte scolaire actuel nécessite une nouvelle qualification de l'enseignant. En effet, la réforme de l'éducation comprend plusieurs aspects qui modifient le rôle de l'enseignant et font appel à plusieurs compétences nécessaires pour enseigner. Ainsi, la nouvelle conception de l'apprentissage qui situe l'élève au centre du processus d'apprentissage et la politique d'une école adaptée à tous les élèves nécessitent de nouveaux savoir-faire auprès des élèves. L'enseignant doit se centrer sur l'élève afin de l'aider à acquérir de nouvelles connaissances, et, ce faisant, doit adapter son enseignement selon la progression de chacun des élèves. Par ailleurs, la conception des programmes de formation selon une approche par compétences et l'organisation scolaire en cycles d'apprentissage amènent une nouvelle dynamique dans laquelle l'enseignant est appelé à assumer certaines tâches d'enseignement de façon différente et de faire équipe avec ses collègues de la même discipline et des autres disciplines, afin d'assurer le développement des compétences des élèves et l'évaluation de ce développement sur plus d'une année scolaire.

Ces aspects ne sont que quelques exemples qui caractérisent le contexte scolaire québécois et qui exigent une compétence plus complexe de la part des futurs enseignants. Désormais, enseigner ne requiert pas uniquement une certification. Enseigner nécessite des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, des dimensions au cœur de la professionnalisation³ de l'acte d'enseigner.

³ MELS (2004).

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION PRATIQUE EN
ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

(PROGRAMME 7090)

Cadre de référence

La formation pratique est un aspect indispensable dans la formation à l'enseignement. Elle permet l'intervention directe du stagiaire dans son milieu de pratique professionnelle. Cette formation du stagiaire s'échelonne sur quatre ans et permet, de concert avec les contenus disciplinaires et pédagogiques acquis à l'université, d'atteindre deux buts majeurs. Le premier consiste en le développement progressif des douze compétences professionnelles identifiées par le MELS (2004), et le second consiste en le développement de l'autonomie et de l'identité personnelle et professionnelle du stagiaire. Ces deux objectifs s'inscrivent dans le cadre général de la professionnalisation de l'acte d'enseigner.

1. Le développement de compétences professionnelles

Les douze compétences professionnelles identifiées par le MELS (2004) (voir [Annexe 1](#)) sont à la fois le cadre de référence des stages et les objectifs de formation professionnelle à atteindre. Le stagiaire doit développer à différents degrés ces compétences de l'année 1 à l'année 4 de sa formation, et ce, selon son expérience, la durée du stage et l'organisation du stage. Ainsi, chacun des quatre stages cible des compétences en particulier sans toutefois ignorer les autres compétences puisque « ces compétences sont interdépendantes au sens où leur interrelation est indispensable » (MELS, 2004, p. 57). Le plan de développement de ces compétences pour les quatre stages sera présenté dans la partie *Vue d'ensemble de la formation pratique*.

2. Le développement de l'autonomie et de l'identité du stagiaire

L'autonomie est une caractéristique de la pratique professionnelle des enseignants. Les stages visent le développement de cette caractéristique chez le stagiaire. Celui-ci sera accompagnée au début de sa formation pratique et bénéficiera de conseils et de soutien qui lui permettront de prendre progressivement l'initiative et d'accomplir l'ensemble des tâches de façon autonome et responsable.

Le développement de l'autonomie entraînera le développement d'une identité personnelle et professionnelle. En effet, alors qu'au début de sa formation, le stagiaire tend à imiter les pratiques de l'enseignant associé ou d'un autre modèle, il commence à trouver à mi-chemin de sa formation pratique son propre style et ses propres savoir-faire. Cette évolution permet au stagiaire d'acquiescer plus d'assurance quant à sa compétence et à son choix professionnel.

Vue d'ensemble des stages

Afin de refléter la continuité de la formation pratique sur les quatre années du programme et de démontrer l'interdépendance des stages et par conséquent des compétences professionnelles à développer dans chacun des stages, il importe d'avoir une vue d'ensemble de la formation pratique. Le tableau 1 représente le cheminement progressif d'un stage à l'autre. Le tableau 2 illustre le plan de développement des douze compétences professionnelles d'un stage à l'autre.

Tableau 1. Cheminement dans les stages

<p>Stage I : Le stagiaire redécouvre l'environnement scolaire en tant que futur enseignant des langues secondes au primaire. Il prend conscience des composantes de l'environnement scolaire, des différents types de comportements des élèves, des dimensions de la tâche d'enseignement et des exigences d'une carrière en enseignement au primaire.</p>	<p>→ nouveaux savoirs reliés à la spécificité du primaire</p>
<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Transfert des savoirs reliés au contexte de pratique de la profession enseignante et à ses caractéristiques.</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p>	
<p>Stage II : Le stagiaire redécouvre l'environnement scolaire en tant que futur enseignant des langues secondes au secondaire. Il prend conscience des composantes de l'environnement scolaire, des différents types de comportements des élèves, des dimensions de la tâche d'enseignement et des exigences d'une carrière en enseignement au secondaire.</p>	<p>→ nouveaux savoirs reliés à la spécificité du secondaire</p>
<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Transfert des savoirs reliés au contexte de pratique au primaire et au secondaire afin de concrètement s'y adapter.</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p>	
<p>Stage III : Sous la supervision d'un enseignant associé, le stagiaire assume la responsabilité de l'enseignement au primaire ou au secondaire. Il porte un regard critique sur son propre enseignement et objective ses interventions. Il prend en charge graduellement des groupes d'élèves, planifie des activités d'enseignement et d'évaluation, s'initie à certaines interventions pédagogiques, et participe à des activités connexes (rencontre de parents, projets éducatifs, etc.).</p>	<p>→ nouveaux savoirs et savoir-faire reliés à la gestion de la classe, au contenu disciplinaire et à la personnalité du stagiaire</p>
<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Transfert des savoir-faire et des savoir-être dans un autre contexte; Transfert de l'aisance acquise avec les interventions pédagogiques.</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p>	
<p>Stage IV : Le stagiaire vit une véritable période d'expérimentation de la future profession au primaire ou au secondaire. Il prend en charge tous les groupes d'élèves de l'enseignant associé.</p>	<p>→ nouvelle identité personnelle et professionnelle.</p>
<p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><i>Consolidation des compétences disciplinaires, didactiques et psychopédagogiques; Atteinte d'une autonomie complète; Choix éclairé du niveau (primaire ou secondaire) auquel le stagiaire poursuivra sa carrière.</i></p>	

À l'intérieur de chaque stage, le stagiaire est appelé à travailler des compétences professionnelles en particulier. Ces compétences continueront à être développées dans les stages subséquents et même tout au long d'une carrière en enseignement. Il importe de rappeler que la compétence doit être « perçue comme un horizon de travail qui est davantage une finalité sans fin qu'une finalité atteignable. » (MELS, 2004, p. 53)

Le tableau qui suit fait état des compétences professionnelles ciblées dans chaque stage. Ces compétences seront travaillées à différents degrés selon les besoins du stagiaire et le contexte dans lequel il effectue son stage. La progression dans le développement des compétences d'un stage à l'autre est démontrée à [l'Annexe 2](#).

Tableau 2. Développement des compétences professionnelles dans les stages

	Stage I	Stage II	Stage III	Stage IV
1	Interpréter, critiquer (savoirs ou culture)***			
2	Communiquer***	Communiquer***	Communiquer***	Communiquer***
3	Concevoir*	Concevoir**	Concevoir**	Concevoir**
4	Piloter*	Piloter**	Piloter**	Piloter**
5			Évaluer*	Évaluer**
6			Gérer*	Gérer**
7			Adapter*	Adapter**
8			TIC***	TIC***
9			Coopérer-général*	Coopérer-général**
10			Collaborer-équipe enseignante*	Collaborer-équipe enseignante**
11	Analyse réflexive***	Analyse réflexive***	Analyse réflexive***	Analyse réflexive***
12	Éthique*	Éthique**	Éthique**	Éthique**

Légende :

* Compétence travaillée pour la première fois.

** Compétence dont le développement se poursuit d'un stage à l'autre.

*** Compétence dont le développement se poursuit des cours disciplinaires aux stages, et d'un stage à l'autre.

L'évaluation des compétences professionnelles du stagiaire

L'évaluation des compétences professionnelles du stagiaire se fait par le biais des grilles d'évaluation élaborées pour chacun des stages (**annexées dans les fascicules de stage individuel**). Une fois que le superviseur obtient le pourcentage global atteint par le stagiaire, il se réfère à l'échelle référentielle (page suivante) pour attribuer une cote. Cette échelle référentielle s'inscrit dans les grandes lignes du document *La formation à l'enseignement, les orientations, les compétences professionnelles* (MELS, 2004). L'évaluation est donc critériée. Les grilles d'évaluation utilisées par l'enseignant associé et le superviseur ont pour but de comprendre les différents niveaux de développement atteints en fin de stage. Tout en gardant en tête les compétences ciblées par le stage, le responsable du cours-stage, de concert avec l'enseignant associé, attribue une cote selon ce qui suit :

ÉCHELLE RÉFÉRENTIELLE

(A+, A, A-)

Le stagiaire a assumé son rôle avec **beaucoup de facilité**. Il a relevé les différents défis du stage d'une façon **excellente** en utilisant **toutes** les ressources relatives aux compétences professionnelles ciblées par le stage. Le stagiaire n'a manifesté aucune difficulté mineure ou majeure.

Les acquis du stagiaire sont excellents. Les acquis du stagiaire lui permettent de :

Stages I, II, III : **poursuivre sa formation pratique.**

ou

Stage IV : **commencer sa carrière avec confiance.**

(B+, B, B-)

Le stagiaire a assumé son rôle avec **facilité**. Il a **très bien** relevé les différents défis du stage en utilisant les **principales** ressources relatives aux compétences professionnelles ciblées par le stage. Le stagiaire a manifesté **quelques difficultés mineures**.

Le stagiaire devra travailler quelques aspects mineurs. Toutefois, ses acquis lui permettent de :

Stages I, II, III : **poursuivre sa formation pratique.**

ou

Stage IV : **commencer sa carrière avec confiance.**

(C+, C, C-)

Le stagiaire a assumé son rôle avec **quelques difficultés**. Il a relevé les différents défis du stage avec **plus ou moins de facilité**. Il **n'est pas constant** dans l'utilisation des ressources relatives aux compétences professionnelles ciblées par le stage. Le stagiaire a manifesté **plusieurs difficultés mineures ou quelques difficultés majeures**.

Le stagiaire devra relever des défis quant à certaines compétences. Toutefois, ses acquis sont suffisants pour lui permettre de :

Stages I, II, III : **poursuivre sa formation pratique.**

ou

Stage IV : **commencer sa carrière avec confiance.**

(D+, D)

Le stagiaire a eu souvent **besoin d'aide** pour assumer son rôle de stagiaire. Il a manifesté des **faiblesses importantes dans la plupart des compétences** ciblées par le stage.

Les difficultés identifiées devront mener à un questionnement quant au choix de carrière et à la poursuite de la formation pratique **ou au commencement de la profession.**

(E) Échec

Le stagiaire a eu **constamment besoin d'aide** pour assumer son rôle de stagiaire. Le stagiaire n'a pas su relever les défis du stage. Il a manifesté des **difficultés majeures dans presque toutes les compétences** professionnelles ciblées par le stage. Ces compétences doivent être travaillées davantage par une reprise de stage.

Les acquis du stagiaire sont insuffisants.

Profil général de sortie

Les besoins des écoles au regard de l'enseignement des langues secondes sont variés selon que les élèves soient au niveau primaire, au niveau secondaire, ou au secteur des adultes. Le programme 7090 de l'UQTR mène à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais – espagnol) au primaire et au secondaire.

Au primaire, le curriculum prévoit l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année. L'apprentissage de l'anglais, langue seconde, se poursuit jusqu'à la fin du secondaire. Par ailleurs, au premier cycle du secondaire, le curriculum comprend l'introduction d'une troisième langue (ex. l'espagnol), sous forme de cours à option. Que ce soit au niveau primaire ou secondaire, les écoles sont encouragées à utiliser le mode d'immersion. Quant au secteur des adultes, les besoins varient selon le contexte.

Pour répondre aux besoins variés du milieu, l'UQTR donne, dans la mesure du possible, des modèles de formation diversifiés qui permettent aux futurs enseignants d'enseigner l'anglais, langue seconde, et l'espagnol, langue tierce (lorsque c'est applicable) aux élèves du primaire et du secondaire, ainsi qu'aux élèves du secteur des adultes. Au terme de leur formation, en plus d'avoir les compétences pour enseigner aux niveaux primaire et secondaire selon les programmes du MELS, les futurs enseignants doivent être en mesure de répondre aux particularités exprimées par le milieu scolaire telles que :

- L'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, au primaire;
- l'enseignement de niveau avancé de l'anglais, langue seconde, au secondaire;
- l'enseignement de l'espagnol, langue tierce, au secondaire;
- l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au secteur des adultes.

L'ENCADREMENT DU STAGIAIRE

1. Rôle du stagiaire

Pour les quatre stages, le stagiaire doit :

- obtenir l'autorisation de la responsable pédagogique des stages avant d'apporter tout changement au format de stage (durée, moment, lieu, rémunération, etc.). Le stagiaire qui déroge à cette règle **se verra attribuer un échec** à son stage;
- participer aux séminaires de préparation aux stages;
- se familiariser avec les différentes grilles d'évaluation qui serviront à l'appréciation du travail du stagiaire;
- rencontrer la direction de l'école et l'enseignant associé;
- **aviser le plus tôt possible** l'enseignant associé et le superviseur, le cas échéant, de tout **événement majeur** qui empêcherait le stagiaire de se présenter à l'école. Le stagiaire devra reprendre son temps d'absence;
- offrir de l'aide à l'enseignant associé;
- s'assurer que l'enseignant associé a la bonne grille d'évaluation;
- suite à chaque évaluation, rencontrer l'enseignant associé pour prendre connaissance de la grille d'évaluation;
- apporter au responsable du cours-stage la grille d'évaluation remplie par l'enseignant associé et signée par la direction de l'école;
- produire un bilan de stage dans lequel le stagiaire fera preuve d'analyse réflexive;
- participer au séminaire de retour sur le stage.

De plus, en stages I et II, le stagiaire doit :

- recueillir et analyser des données sur le milieu de stage;
- recueillir et analyser des données portant sur deux élèves qui se distinguent du groupe;
- recueillir et analyser des données sur les savoirs et savoir-faire de l'enseignant associé.

De plus, en stages III et IV, le stagiaire doit :

- concevoir des plans de leçon et les soumettre à l'enseignant associé;
- adopter un point de vue professionnel et critique au regard de la planification envisagée;
- concevoir des activités d'enseignement dont les objectifs sont clairs et appropriés au niveau des élèves;
- remettre une copie du plan de leçon au superviseur **avant** la période d'observation;
- dans le cas du stage III effectué à l'étranger, envoyer à ses frais une vidéocassette ou un DVD au superviseur de stage et communiquer avec ce dernier par téléphone ou par courriel.

2. Rôle de la responsable pédagogique des stages

Pour les quatre stages, la responsable pédagogique des stages doit :

- recevoir et traiter toute demande particulière reliée aux stages;
- mettre à jour les guides de stage;
- assurer l'encadrement des personnes qui interviennent dans les stages;
- diffuser toute information relative aux stages de manière à ce qu'elle soit accessible aux stagiaires, aux enseignants associés, aux superviseurs et aux chargés de cours-stage;
- établir les modalités d'évaluation et de suivi des stagiaires;
- prendre les mesures nécessaires dans le cas de formateurs en difficulté (voir [Annexe 6](#));
- encadrer les projets de stage à l'étranger;

- participer aux tables de concertation;
- apporter des correctifs aux activités de stage, si nécessaire;
- consigner les grilles d'évaluation des stagiaires.

3. Rôle du chargé du cours-stage

Pour les quatre stages, le chargé du cours-stage doit :

- prendre connaissance du *Guide des stages*;
- préparer et animer les séminaires de préparation au stage;
- évaluer les travaux des stagiaires dans les séminaires de préparation au stage;
- intervenir auprès du stagiaire en cas de difficultés en cours de stage;
- si le besoin se fait sentir, communiquer avec l'enseignant associé et/ou avec le superviseur de stage, dans une vision de partenariat, afin de mieux accompagner le stagiaire;
- aider le stagiaire à trouver des moyens pour atteindre ses objectifs;
- préparer et animer le séminaire de retour de stage;
- évaluer les rapports de stage des stagiaires en utilisant la grille d'évaluation correspondant au stage concerné (voir Annexes);
- prendre en compte tous les éléments d'évaluation (travaux pré-stage, évaluation de l'enseignant associé, évaluation du superviseur) pour établir la note finale du stagiaire;
- remettre à la responsable pédagogique des stages les grilles d'évaluation à déposer dans les dossiers des stagiaires.

4. Rôle du superviseur de stage

Le superviseur de stage joue un rôle dans les stages III et IV. Il travaille en équipe avec le chargé du cours-stage et avec la responsable pédagogique des stages. Il doit :

- prendre connaissance du *Guide des stages* et porter une attention particulière aux spécificités du stage qui sera supervisé;
- communiquer avec le responsable du cours-stage ou avec la responsable pédagogique des stages si de plus amples informations sont nécessaires;
- rencontrer la responsable pédagogique des stages avant et après les stages;
- avant le début du stage, communiquer avec l'enseignant associé pour établir un premier contact et s'assurer d'une compréhension commune des compétences professionnelles ciblées par les stages;
- se rendre dans le milieu de stage à une occasion après avoir fixé un rendez-vous avec le stagiaire et l'enseignant associé. Cette observation se réalise **vers la fin du stage et au plus tôt à la mi-stage**, c'est-à-dire à la quatrième semaine de stage. Cette observation **ne doit en aucun cas** porter sur la première expérience d'enseignement du stagiaire en milieu de stage;
- superviser, à distance, les stages effectués à l'étranger en visionnant des documents audiovisuels et en communiquant avec le stagiaire par téléphone ou par courriel. Dans le cas de stage à l'étranger, la supervision s'effectue aussi à une occasion;
- adopter une attitude d'ouverture et de respect à l'égard du stagiaire;
- observer le stagiaire pendant **une période de deux heures** d'enseignement;
- remplir la grille d'évaluation;
- rencontrer l'enseignant associé afin de s'informer de l'évolution du stagiaire;
- rencontrer le stagiaire, en présence ou non de l'enseignant associé, afin de discuter de la période supervisée et de faire part au stagiaire de ses forces et ses faiblesses;
- aider le stagiaire à développer les compétences professionnelles attendues;
- démontrer sa confiance dans le potentiel du stagiaire quant à ses capacités d'apprendre;

- effectuer une supervision supplémentaire si le stagiaire est en difficulté;
- informer la responsable pédagogique des stages de toute situation particulière qui impliquerait un stagiaire ou de toute difficulté majeure d'un stagiaire.

5. Rôle de l'agent de stage

Pour les quatre stages, l'agent de stage s'acquitte des tâches suivantes :

- placer les stagiaires dans les milieux de stage primaire et secondaire;
- faire part aux stagiaires de leur milieu de stage;
- assurer la diffusion des guides de stage dans les milieux scolaires;
- informer l'enseignant associé dans le cas où il recevra un stagiaire dont le format de stage est modifié;
- répondre aux questions administratives soulevées par les partenaires dans le milieu de stage;
- diriger les demandes du milieu concernant les aspects didactiques des stages aux superviseurs de stage et à la responsable pédagogique des stages;
- diriger les demandes du milieu d'ordre éthique à la responsable pédagogique des stages, au directeur de la formation pratique et au directeur du département;
- diriger les demandes du milieu concernant l'encadrement du stagiaire au responsable pédagogique des stages.

6. Rôle de l'enseignant associé

Pour les quatre stages, l'enseignant associé doit :

- prendre connaissance du *Guide des stages* et porter une attention particulière aux spécificités du stage qui le concerne;
- communiquer avec le responsable du cours-stage ou avec la responsable pédagogique des stages si de plus amples informations sont nécessaires;
- rencontrer le stagiaire pour convenir de son plan de stage et du fonctionnement du stagiaire à l'école et en classe;
- référer le stagiaire à la responsable pédagogique des stages dans le cas où le stagiaire désire modifier son format de stage;
- attendre l'approbation officielle de l'université avant d'accepter un stage à format modifié. Le stagiaire qui modifie son format de stage sans autorisation se verra attribuer un échec au stage;
- accueillir le stagiaire dans sa classe;
- communiquer ses attentes au stagiaire et l'inviter à en faire autant;
- adopter une attitude d'ouverture et de respect à l'égard du stagiaire;
- respecter les objectifs du stage;
- aider le stagiaire à développer les compétences professionnelles attendues;
- remplir les grilles d'évaluation appropriées à chaque stage (voir annexes) et rencontrer le stagiaire pour en présenter le contenu;
- faire parvenir la grille d'évaluation complétée au responsable du cours-stage par l'intermédiaire du stagiaire.

De plus, en stages I et II, l'enseignant associé doit :

- faciliter l'observation d'autres groupes-classes;
- faciliter l'exploration des composantes organisationnelles et pédagogiques de l'école;
- initier le stagiaire à la vie de la classe et l'amener à collaborer à différentes activités;
- inviter le stagiaire à apporter une aide ponctuelle dans le cadre des activités de la classe;
- échanger avec le stagiaire sur la profession enseignante.

De plus, en stages III et IV, l'enseignant associé doit :

- accompagner le stagiaire dans la préparation de leçons;
- démontrer sa confiance dans le potentiel du stagiaire quant à ses capacités d'apprendre;
- demeurer présent pendant les périodes d'enseignement du stagiaire, ensuite se retirer de la classe à des moments différents jusqu'à laisser au stagiaire la prise en charge complète de la classe. L'enseignant associé doit néanmoins rester à proximité de la classe;
- dans le cas d'absence, donner au stagiaire le nom du responsable de la classe;
- donner des rétroactions constructives concernant le contenu des leçons, la pédagogie et l'attitude du stagiaire;
- échanger avec le superviseur de stage au sujet de la performance du stagiaire.

7. Rôle de la direction d'école

La direction d'école est invitée à :

- rencontrer le stagiaire;
- prendre connaissance du *Guide des stages*;
- prendre connaissance de la grille d'observation remplie par l'enseignant associé, y apposer sa signature et émettre des commentaires si nécessaire.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE CHEZ LES STAGIAIRES EN ENSEIGNEMENT

1. Code de déontologie

L'Université du Québec à Trois-Rivières a mis sur pied un code de déontologie pour les stagiaires en enseignement ([Annexe 4](#)). Les stagiaires doivent prendre connaissance de ce code et adopter ses principes. Tout cas d'acte ou d'attitude allant à l'encontre du code de déontologie doit être acheminé par écrit à la responsable pédagogique des stages ou au directeur de la formation pratique qui prendront les mesures nécessaires et assureront le suivi auprès des personnes concernées.

2. Lien de parenté

Le lien de parenté constitue un lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de la relation stagiaire-enseignant associé ou stagiaire-direction d'école. Pour cette raison, l'Université du Québec à Trois-Rivières a adopté un règlement visant l'éthique relative au lien de parenté (voir [Annexe 5](#)).

3. Démarche en cas de manquement majeur en encadrement

Afin de mieux encadrer la formation pratique et de mieux répondre aux demandes des stagiaires et des enseignants associés, l'Université du Québec à Trois-Rivières a mis en place une démarche à adopter en cas de manquement majeur dans l'encadrement du stagiaire de la part du superviseur de stage ou de l'enseignant associé (voir [Annexe 6](#)). Cette démarche a pour but d'amener le stagiaire et les différents intervenants à agir dans le respect du rôle de chacun.

COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUÉES DANS LA FORMATION PRATIQUE EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES

DIRECTEUR DES RESSOURCES DE LA FORMATION PRATIQUE DES MAÎTRES

Monsieur Paul Beaulieu
Pavillon Ringuet, bureau 2049
3351, boul. des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011, poste 3622
Télécopieur : (819) 376-4127
Courriel : paul.beaulieu@uqtr.ca

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DES STAGES

Madame Mariane Gazaille
Pavillon Ringuet, bureau 2073
3351, boul. des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011, poste 3483
Télécopieur : (819) 376-5169
Courriel : Mariane.Gazaille@uqtr.ca

RESPONSABLES DES COURS-STAGES

Stage I : Monsieur Alan Luckerhoff
Courriel : Alan.Luckerhoff@uqtr.ca

Stage II : Monsieur Alan Luckerhoff
Courriel : Alan.Luckerhoff@uqtr.ca

Stage III : Madame Mariane Gazaille
Téléphone : (819) 376-5011, poste 3483
Courriel : Mariane.Gazaille@uqtr.ca

Stage IV : Madame Mariane Gazaille
Téléphone : (819) 376-5011, poste 3483
Courriel : Mariane.Gazaille@uqtr.ca

Madame Diane Morin
Téléphone : (819) 37605011, poste 3488
Courriel : Diane.Morin@uqtr.ca

AGENT DE STAGE

Monsieur Charles Sleigher
Pavillon Ringuet, bureau 2056
3351, boul. des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone : (819) 376-5011, poste 3621
Courriel : charles.sleigher@uqtr.ca

BIBLIOGRAPHIE

- Brown, H.D. (2000). *Principles of language learning and teaching* (4th edition). New Jersey: Prentice Hall.
- Brown, H.D. (2001). *Teaching by principles. An interactive approach to language pedagogy* (2nd ed.). Boston: Longman.
- Celce-Murcia, M. (2001). *Teaching English as a Second or Foreign Language* (3rd edition). Heinle & Heinle Publishers.
- Hughes, A. (2002). *Testing for language teachers*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Lightbown, P.M. & Spada, N. (2006). *How languages are learned*. Oxford: Oxford University Press.
- MELS (2004). *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*. Québec : Gouvernement du Québec.
- MELS (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, secondaire*. Québec : Gouvernement du Québec.
- MEQ (1982). *Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés. Bilan fonctionnel et plan d'action*. Québec.
- Posner, G.J. (1996). *Field experience. A guide to reflective teaching* (4th edition). Boston: Longman.
- Richards, J.C. & Farrell, T.S.C. (2005). *Professional development for language teachers. Strategies for teacher learning*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rousseau, N. & Boutet, M. (2003). *La pratique de l'enseignement*. Montréal : Guérin.
- Senior, R.M. (2006). *The experience of language teaching*. Cambridge: Cambridge University Press.
- St-Onge, M. (1996). *Moi j'enseigne mais eux apprennent-ils ?* Laval, Québec : Éditions Beauchemin.

ANNEXES

Annexe 1 : Énoncés des douze compétences professionnelles présentées selon les quatre balises de la profession enseignante⁴

Fondements	Compétence 1	Agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
	Compétence 2	Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
Acte d'enseigner	Compétence 3	Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
	Compétence 4	Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
	Compétence 5	Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
	Compétence 6	Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Contexte social et scolaire	Compétence 7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
	Compétence 8	Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
	Compétence 9	Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
	Compétence 10	Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation et ce, en fonction des élèves concernés.
Identité professionnelle	Compétence 11	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel.
	Compétence 12	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

⁴ Tiré de MELS (2004).

Annexe 2 : Progression dans le développement des compétences d'un stage à l'autre

Compétence 1 : Agir en tant que professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.

En stage I, le stagiaire :

- ✓ comprend les différents savoirs à enseigner au niveau primaire;
- ✓ connaît le contenu du programme ministériel du niveau primaire;
- ✓ établit des liens significatifs entre la théorie et la pratique;
- ✓ fait preuve de curiosité intellectuelle.

De plus, en stage II, le stagiaire :

- ✓ comprend les différents savoirs à enseigner au niveau secondaire;
- ✓ connaît le contenu du programme ministériel du niveau secondaire;
- ✓ établit des liens significatifs entre la théorie et la pratique;
- ✓ fait preuve de curiosité intellectuelle.

De plus, en stage III, le stagiaire :

- ✓ maîtrise les différents savoirs à enseigner au primaire ou au secondaire (selon le milieu de stage);
- ✓ présente les savoirs de façon à favoriser l'apprentissage chez les élèves;
- ✓ tente de construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves;
- ✓ manifeste une compréhension critique de son cheminement culturel (selon le milieu de stage);
- ✓ manifeste une compréhension critique des savoirs à enseigner au niveau primaire ou secondaire (selon le milieu de stage).

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ maîtrise les différents savoirs à enseigner au primaire ou au secondaire (selon le milieu de stage);
- ✓ construit des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves;
- ✓ aide les élèves à comprendre que les savoirs sont le produit des efforts des humains.
- ✓ manifeste une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécie les forces et les faiblesses au niveau primaire ou secondaire (selon le milieu de stage);
- ✓ manifeste une compréhension critique des savoirs à enseigner au niveau primaire ou secondaire (selon le milieu de stage).

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;
- manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et d'en apprécier les potentialités et les limites;
- manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève;
- construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.

Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

En stage I, le stagiaire :

- ✓ utilise un français oral et écrit correct avec les pairs;
- ✓ utilise des stratégies pour améliorer son expression orale et écrite en anglais;
- ✓ tient à l'utilisation de l'anglais dans ses communications avec l'enseignant associé;
- ✓ communique clairement ses idées à l'oral et à l'écrit en anglais;
- ✓ utilise des expressions appropriées, sans erreur de vocabulaire en anglais;
- ✓ respecte les règles et les usages de la langue écrite (cohérence, clarté, précision des idées énoncées, etc.) en anglais.

De plus, en stage II, le stagiaire :

- ✓ utilise exclusivement l'anglais dans ses communications avec l'enseignant associé;
- ✓ utilise des expressions appropriées, sans erreur de vocabulaire ni de grammaire en anglais;
- ✓ apporte un soin particulier à sa prononciation.

De plus, en stage III, le stagiaire :

- ✓ apporte un soin au débit et à la portée de la voix;
- ✓ a une prononciation appropriée;
- ✓ incite les élèves à utiliser exclusivement l'anglais;
- ✓ repère et signale aux élèves leurs erreurs.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ agit comme un modèle d'expression orale et écrite dans les langues anglaise et française;
- ✓ utilise un débit et une portée de voix appropriés;
- ✓ encourage les élèves à communiquer en anglais à l'extérieur de la classe aussi bien qu'à l'intérieur;
- ✓ repère et signale aux élèves leurs erreurs;
- ✓ respecte les règles de la langue écrite (en anglais) dans les productions destinées aux élèves;
- ✓ respecte les règles de la langue écrite (en français) dans les productions destinées aux parents;
- ✓ respecte les règles de la langue écrite dans les productions destinées aux pairs;
- ✓ communique ses idées de façon claire, cohérente, constructive et respectueuse;
- ✓ communique ses idées en utilisant un vocabulaire précis.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone;
- s'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'un professionnel de l'enseignement.

Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

En stage I, le stagiaire :

- ✓ anticipe les difficultés des élèves du primaire;
- ✓ planifie des séquences d'enseignement qui permettent la progression des apprentissages;
- ✓ ajuste ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé.

De plus en stage II, le stagiaire :

- ✓ anticipe les difficultés des élèves du secondaire;
- ✓ planifie des séquences d'enseignement qui permettent la progression des apprentissages;
- ✓ ajuste ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ planifie des séquences d'enseignement en se basant sur des approches didactiques et pédagogiques qui favorisent l'engagement cognitif des élèves;
- ✓ planifie son enseignement à long terme;
- ✓ prépare du matériel didactique en prenant en compte les préalables, les représentations, les différences sociales, les besoins et champs d'intérêt des élèves;
- ✓ prépare des situations d'apprentissage qui permettent l'intégration des différentes compétences;
- ✓ prévoit des approches didactiques variées;
- ✓ ajuste sa planification suite à la rétroaction de l'enseignant associé.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ anticipe les difficultés des élèves et prévoit des activités pour y remédier;
- ✓ planifie des séquences d'enseignement et d'évaluation qui permettent la progression des apprentissages;
- ✓ prépare des outils d'évaluation formative et sommative;
- ✓ ajuste ses outils suite à la rétroaction de l'enseignant associé.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- ✓ concevoir correctement des activités d'enseignement-apprentissage variées et d'un niveau de complexité raisonnable permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences;
- ✓ intégrer ces activités dans une planification à long terme.

Compétence 4 : Piloter des situations d’enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

En stage I, le stagiaire :

- ✓ propose des tâches ou des projets qui suscitent l’engagement des élèves;
- ✓ fournit aux élèves des rétroactions fréquentes afin de favoriser l’intégration des apprentissages et la structuration de la pensée;
- ✓ suscite et maintient la participation de tous les élèves.

De plus en stage II, le stagiaire :

- ✓ propose des tâches ou des projets qui suscitent l’engagement des élèves;
- ✓ fournit aux élèves des rétroactions fréquentes afin de favoriser l’intégration des apprentissages et la structuration de la pensée;
- ✓ suscite et maintient la participation de tous les élèves.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ spécifie aux élèves le cadre de travail : les apprentissages visés, les tâches, le temps accordé et les comportements attendus;
- ✓ respecte les différentes étapes d’une séquence d’enseignement (*warm-up, pre-activity, activity, post-activity, wrap-up*)
- ✓ utilise des stratégies pédagogiques et des activités variées;
- ✓ aide les élèves à recourir à leurs connaissances antérieures;
- ✓ suscite l’intérêt des élèves;
- ✓ s’assure du lien entre les tâches à effectuer par les élèves et des situations de la vie courante;
- ✓ utilise des stratégies d’enseignement qui favorisent la construction des savoirs chez les élèves;
- ✓ donne des explications claires et cohérentes;
- ✓ vérifie la compréhension des élèves en utilisant différentes techniques;
- ✓ reformule et valide les réponses des élèves;

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ prévoit des tâches ou des projets qui suscitent l’engagement des élèves;
- ✓ met à la disposition des élèves des ressources utilisées dans la vie quotidienne ou provenant de la culture populaire, des médias, etc. afin d’induire des confrontations de culture;
- ✓ fournit aux élèves des rétroactions fréquentes afin de favoriser l’intégration des apprentissages et la structuration de la pensée;
- ✓ guide et soutient les élèves dans l’apprentissage du travail en coopération;
- ✓ suscite et maintient la participation de tous les élèves.

Au terme de sa formation initiale, l’étudiant doit être en mesure de :

- guider, par des interventions appropriées, les élèves dans la réalisation de tâches d’apprentissage;
- animer les élèves dans l’accomplissement d’un travail coopératif;
- détecter les problèmes d’enseignement-apprentissage qui surviennent et utiliser les ressources appropriées pour y remédier.

Compétence 5 : Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.**En stage III, le stagiaire :**

- ✓ repère les forces et les difficultés des élèves;
- ✓ adapte son enseignement aux acquis et aux besoins des élèves;
- ✓ revoit et adapte son enseignement en vue de favoriser la progression des apprentissages;
- ✓ accompagne l'enseignant associé dans le processus d'évaluation (outils d'évaluation, corrections, bulletins, etc.);
- ✓ évalue les élèves en cours d'apprentissage.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ conçoit des outils permettant l'évaluation de la progression des apprentissages et du développement des compétences;
- ✓ interprète les productions des élèves au regard du développement des compétences;
- ✓ établit un bilan des acquis afin de porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences;
- ✓ communique aux élèves et aux parents, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que les rétroactions au regard de la progression des apprentissages et de l'acquisition des compétences;
- ✓ collabore avec l'équipe pédagogique à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitées à l'intérieur du cycle de formation.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- détecter, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves;
- préciser, de façon autonome, des correctifs à apporter à son enseignement;
- contribuer avec ses pairs à la préparation du matériel d'évaluation, à l'interprétation des productions des élèves au regard du développement des compétences et à l'élaboration d'outils de communication destinés aux parents;
- communiquer à l'élève les résultats d'un processus d'évaluation diagnostique et indiquer aux parents et aux membres de l'équipe pédagogique les éléments des stratégies d'intervention corrective envisagés.

Compétence 6 : Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ s'informe du code de l'école et de la classe concernant les modes de fonctionnement généraux (entrées et sorties, langage, etc.) et les moyens qu'il peut utiliser pour régler les problèmes qui se présentent;
- ✓ explique aux élèves le mode de fonctionnement pour les activités en classe;
- ✓ communique aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux appropriés et s'assurer qu'ils s'y conforment;
- ✓ intervient efficacement lorsque des comportements inappropriés se manifestent;
- ✓ veille à maintenir un climat propice à l'apprentissage.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ fait participer les élèves à l'établissement de quelques normes de fonctionnement de la classe;
- ✓ fait preuve de fermeté, de constance et de cohérence dans l'application des exigences;
- ✓ supervise le déroulement des activités auprès de l'ensemble des élèves;
- ✓ adopte des stratégies pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et pour intervenir efficacement lorsqu'ils se manifestent.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- mettre en place et maintenir des routines permettant un déroulement efficace des activités usuelles de la classe;
- repérer et corriger des problèmes de déroulement qui nuisent au fonctionnement du groupe-classe;
- anticiper des problèmes de déroulement des activités de la classe et planifier des mesures en vue de les prévenir;
- déterminer et appliquer des moyens permettant de régler des problèmes avec les élèves présentant des comportements inappropriés.

Compétence 7 : Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ favorise l'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, de comportement ou un handicap;
- ✓ recherche l'information pertinente auprès des personnes-ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves;
- ✓ prépare des activités pour le ou les élèves qui manifestent des difficultés.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ présente aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles dans le groupe-classe qui les font progresser dans leur cheminement;
- ✓ participe avec l'enseignant associé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention spécifique pour les élèves sous sa responsabilité.

Compétence 8 : Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ utilise efficacement les TIC pour rechercher, interpréter et communiquer de l'information;
- ✓ aide les élèves à s'approprier les TIC et à les utiliser pour faire des activités d'apprentissage;
- ✓ utilise les TIC pour produire du matériel didactique.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ aide les élèves à évaluer leur utilisation des TIC et à juger les données recueillies sur les réseaux;
- ✓ exerce un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage;
- ✓ évalue le potentiel didactique des outils informatiques et des réseaux en relation avec le développement des compétences du programme de formation;
- ✓ utilise les TIC pour se constituer des réseaux d'échange et de formation continue concernant son propre domaine d'enseignement et sa pratique pédagogique.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- manifester un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage;
- disposer d'une vue d'ensemble des possibilités que les TIC offrent sur les plans pédagogique et didactique, notamment par l'intermédiaire des ressources d'Internet, et de savoir les intégrer de façon fonctionnelle, lorsqu'elles s'avèrent appropriées et pertinentes, dans la conception des activités d'enseignement-apprentissage;
- utiliser efficacement les possibilités des TIC pour les différentes facettes de son activité intellectuelle et professionnelle : communication, recherche et traitement de données, évaluation, interaction avec des collègues ou des experts, etc.;
- transmettre efficacement à ses propres élèves la capacité d'utiliser les TIC pour soutenir de façon critique et articulée la construction personnelle et collective des savoirs.

Compétence 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ s'informe du ou des projets éducatifs de l'école;
- ✓ soutient les élèves dans leur participation aux structures de gestion ou aux activités et aux projets de l'école.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ coordonne ses interventions avec les différents partenaires de l'école;
- ✓ collabore avec les autres membres de l'équipe-école en vue de la définition des orientations ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets en matière de services éducatifs;
- ✓ fait participer les parents et les informe.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- situer son rôle par rapport à celui des autres intervenants internes ou externes pour en arriver à une complémentarité respectueuse des compétences de chacun;
- adapter ses actions aux visées éducatives et apporter sa contribution en suggérant quelques pistes d'amélioration et en s'engageant personnellement dans la réalisation de projets d'école;
- établir une relation de confiance avec les parents.

Compétence 10 : Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

En stage III, le stagiaire :

- ✓ collabore avec l'enseignant associé, le personnel et d'autres personnes ressources à l'école;
- ✓ participe à l'obtention d'un consensus, lorsque cela est requis, entre les membres de l'équipe pédagogique.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ discerne les situations qui nécessitent la collaboration d'autres membres de l'équipe pédagogique relativement à la conception et à l'adaptation des situations d'enseignement-apprentissage, à l'évaluation des apprentissages et à la maîtrise des compétences de fin de cycle;
- ✓ définit et organise un projet en fonction des objectifs à atteindre par l'équipe pédagogique;
- ✓ participe activement et de manière continue aux équipes pédagogiques intervenant auprès des mêmes élèves.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante;
- critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique.

Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel.

En stage I, le stagiaire :

- ✓ recueille des informations concernant les ressources disponibles et leur fonctionnement au niveau primaire;
- ✓ fait des observations complètes et pertinentes de groupes-classes et de situations d'enseignement-apprentissage au primaire;
- ✓ manifeste son désir d'apprendre;
- ✓ manifeste la capacité de porter un regard critique sur les groupes et situations observés au primaire;
- ✓ identifie ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver;
- ✓ se questionne sur son choix d'enseigner au primaire.

De plus, en stage II, le stagiaire :

- ✓ recueille des informations concernant les ressources disponibles et leur fonctionnement au niveau secondaire;
- ✓ fait des observations complètes et pertinentes de groupes-classes et de situations d'enseignement-apprentissage au secondaire;
- ✓ manifeste son désir d'apprendre;
- ✓ manifeste la capacité de porter un regard critique sur les groupes et situations observés au secondaire;
- ✓ identifie ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver;
- ✓ se questionne sur son choix d'enseigner au secondaire.

De plus, en stage III, le stagiaire :

- ✓ fait régulièrement une analyse de ses interventions;
- ✓ se fixe des objectifs et identifie les moyens pour les atteindre;
- ✓ échange sur sa pratique avec ses formateurs;
- ✓ manifeste de l'ouverture aux commentaires de ses formateurs;
- ✓ ajuste ses interventions à la lumière des commentaires de ses formateurs.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ identifie avec justesses ses forces et ses difficultés;
- ✓ identifie des moyens concrets pour améliorer son enseignement;
- ✓ fait le lien entre sa pratique et ses connaissances théoriques;
- ✓ manifeste sa capacité de mener un projet pédagogique pour résoudre un ou des problèmes d'enseignement.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement;
- préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver;
- mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement;
- entreprendre des projets de recherche sur des aspects ciblés de son enseignement.

Compétence 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.**En stage I, le stagiaire :**

- ✓ participe aux séminaires;
- ✓ est ponctuel et opte pour un habillement convenable;
- ✓ démontre son plaisir de côtoyer les jeunes élèves du primaire;
- ✓ adopte une attitude appropriée dans ses rapports avec les jeunes élèves;
- ✓ adopte une attitude appropriée dans ses rapports avec ses pairs.

De plus, en stage II, le stagiaire :

- ✓ démontre son plaisir de côtoyer les élèves du secondaire;
- ✓ adopte une attitude appropriée dans ses rapports avec les élèves du secondaire.

De plus, en stage III, le stagiaire :

- ✓ respecte les règlements en vigueur à l'école;
- ✓ respecte les aspects confidentiels de sa profession;
- ✓ fournit aux élèves l'attention et l'accompagnement appropriés;
- ✓ ne manifeste aucune forme de discrimination à l'égard des élèves, des parents et des collègues.

De plus, en stage IV, le stagiaire :

- ✓ justifie ses décisions relativement à l'apprentissage et à l'éducation des élèves;
- ✓ met en place dans sa classe un fonctionnement démocratique.

Au terme de sa formation initiale, l'étudiant doit être en mesure de :

- agir de manière responsable auprès des élèves pour que l'on puisse sans réserve recommander de lui confier un groupe;
- répondre de ses actions en fournissant des arguments fondés.

Annexe 3 : Les composantes organisationnelles et pédagogiques de l'école

Vous trouverez ci-dessous et à titre indicatif une liste de questions portant sur les renseignements à recueillir sur les composantes organisationnelles et pédagogiques d'une école primaire ou secondaire.

Les différents services et les personnes ressources

1. Quels sont les différents lieux physiques de l'école (les classes, les laboratoires, les bureaux des enseignants, des directions, des principales personnes-ressources, des principaux services, etc.)?
2. Quels sont les différents types de services offerts aux enseignants et aux élèves ?
3. Quels sont les rôles des membres de l'équipe-école : directeur, directeur adjoint, conseiller pédagogique, responsable de niveaux, surveillant d'élèves, etc. ?
4. Quels sont les rôles des parents dans l'école ?

Les orientations de l'école et les programmes d'études

1. Quels sont les règlements de l'école et de la classe et comment sont-ils appliqués ?
2. Quel est le projet éducatif de l'école ?
3. Quels sont les cours obligatoires et optionnels à chaque niveau ?
4. Quels sont les cours optionnels le plus souvent choisis par niveau ?
5. Quels sont les seuils de réussite d'un niveau à l'autre ?
6. Quels sont les examens du ministère de l'Éducation obligatoires d'un niveau à l'autre ?
7. Quelles sont les politiques d'attribution d'équivalence pour les étudiants bilingues ?
8. Quels sont les différents programmes offerts à l'école (régulier, professionnel, concentration anglaise, etc.) ?
9. Combien d'heures d'enseignement par cycle sont-elles attribuées à l'anglais langue seconde ?
10. Quelles sont les principales activités parascolaires offertes à l'école (horaires, responsables, etc.) ?

Les élèves

1. Quelles sont les caractéristiques des élèves de l'école ?
2. Quelles sont les caractéristiques du groupe classe ou des groupes classes observés ?
3. Quels sont les critères utilisés pour regrouper les élèves ?
4. Comment s'occupent les élèves durant les temps libres (entre les cours, à l'heure du dîner...) ?
5. Comment se comportent les élèves en classe et en dehors de la classe ?

Les enseignants et la profession enseignante

1. Quelles sont les tâches des enseignants en classe et hors classe ?
2. Quelles sont les conditions de travail des enseignants (tâches principales, secondaires, horaires, jours de classe, perfectionnement, promotion, etc.) ?
3. Quelles sont les différentes instances dans lesquelles participent les enseignants (conseil d'établissement, comité de cycle, instances syndicales, etc.) ?
4. Quels sont les principaux sujets discutés avec les élèves ?
5. Quels sont les principaux sujets discutés lors des rencontres avec les parents ?
6. Quels sont les principaux sujets discutés avec les collègues ?

Les aspects pédagogiques

1. Quelles sont les priorités pédagogiques les plus évidentes dans la préparation d'une leçon ?
2. Quelles sont les principales formules pédagogiques utilisées ?
3. Quels sont les différents comportements des élèves dans un cours ?
4. Quels sont les principaux types de gestion de classe et les principaux problèmes de discipline rencontrés dans les cours ?
5. Quelles sont les approches privilégiées (par l'enseignant, l'équipe-matière ou la direction d'école) face aux étudiants bilingues ou maîtrisant déjà la langue enseignée ?
6. Quelle utilisation fait-on des nouvelles technologies de l'information ?
7. Quelles sont les possibilités en matière de récupération et d'aide individuelle en anglais langue seconde ?
8. Quels sont les principaux changements apportés par la réforme ?
9. Quels sont les types d'évaluation des apprentissages le plus souvent présentés aux élèves ?

Annexe 4 : Code de déontologie des stagiaires en enseignement



Université du Québec à Trois-Rivières
Direction de la formation pratique des maîtres

Code de déontologie des stagiaires en enseignement

PRÉAMBULE

Le stagiaire en enseignement, tout comme l'enseignant en exercice, accomplit un travail d'influence dans le développement intégral des élèves et l'émergence des valeurs qui les guideront. **Il représente un modèle tant pour les élèves que pour la société dont il doit refléter les valeurs de par ses gestes, ses paroles et son attitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.**

Tout comme l'enseignant en exercice, le stagiaire a une responsabilité morale et professionnelle envers les élèves, les collègues de travail, les parents, les institutions d'éducation et la société. Il doit donc agir dans le respect des principes fondamentaux d'équité, de confidentialité et de solidarité, et accomplir les devoirs explicités dans le présent code.

1. Devoirs envers les élèves

Le stagiaire doit :

- Accueillir les élèves et éviter toute forme de discrimination à leur égard fondée notamment sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, la condition sociale, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Créer et mettre en place les conditions psychopédagogiques et didactiques favorables à l'apprentissage et à la réussite des élèves.
- S'assurer du caractère professionnel de ses relations et de ses interventions, lesquelles doivent être limitées au lieu de stage et se faire en groupe ou en présence d'autres adultes.
- Agir avec justesse et compréhension dans le respect de la dignité et l'intégrité des élèves.
- Aider les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs de l'école visant notamment la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire.
- Signaler à l'enseignant associé ou à l'autorité responsable de l'institution tout cas potentiel d'abus sexuel, physique et psychologique.

- Maintenir confidentiels tous les renseignements recueillis sur les élèves.
- Obtenir les autorisations écrites de l'élève et du parent ou du détenteur de l'autorité parentale selon la procédure en vigueur dans l'institution avant de procéder à toute forme d'enregistrement d'une intervention auprès des élèves.
- Employer, lorsque nécessaire, les documents, renseignements ou données nominatives obtenus uniquement dans le cadre de son stage et remettre au superviseur universitaire tout enregistrement fait ou obtenu qui met en jeu les élèves.

2. *Devoirs envers les parents, détenteurs d'autorité parentale*

Le stagiaire doit :

- Être à l'écoute des parents ou détenteurs de l'autorité parentale et donner des conseils d'un point de vue professionnel dans l'intérêt de l'élève.
- Reconnaître le droit des parents à la consultation par le biais des moyens reconnus sur le bien-être et les progrès de l'élève.
- Informer les parents ou le détenteur de l'autorité parentale de l'enseignement donné et du suivi scolaire de l'élève.
- Respecter la vie privée de la famille et traiter les renseignements recueillis de façon confidentielle.
- Faire preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans ses relations et communications avec les parents.

3. *Devoirs envers les collègues de travail et la profession*

Le stagiaire doit :

- Respecter la vision d'enseignement et les compétences de l'enseignant associé et des intervenants de l'institution.
- Chercher et proposer une collaboration avec l'enseignant associé, les autres intervenants de l'institution et les différents partenaires.
- S'ouvrir aux points de vue des autres collègues et les respecter.
- Favoriser des relations harmonieuses avec les collègues.
- Obtenir le consentement écrit des collègues avant de conserver ou d'utiliser leur matériel.
- Avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de la profession enseignante et du système d'éducation.

4. *Devoirs envers les institutions d'éducation*⁵

Le stagiaire doit :

- Respecter les règlements, politiques, objectifs et valeurs des institutions et travailler à les appliquer.
- Respecter les responsabilités, les modalités et le rôle décrits dans le guide de stage.
- Respecter le code de vie (tenue vestimentaire, horaire, etc.) en vigueur dans l'établissement d'enseignement qui l'accueille.
- Respecter les règles collectives de bonne conduite et du bon ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la classe ou de l'école; et travailler à instaurer un climat de respect propice à l'étude et à la communication.
- Utiliser un langage oral et écrit de qualité, que ce soit dans son enseignement ou dans tout autre contexte de communication avec les personnes oeuvrant dans les institutions.
- Respecter la confidentialité de tout rapport ou document institutionnel.
- S'abstenir de diffuser auprès des élèves, du personnel de l'école ou du personnel de l'université, des informations pouvant porter préjudice à une ou plusieurs institutions ou aux personnes et ressources y oeuvrant.
- Respecter les biens des institutions et ne pas les utiliser à son profit ou à son usage personnel.
- S'abstenir de toute sollicitation directe ou indirecte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions, de faveurs, services ou avantages pour lui ou pour une autre personne.
- Présenter, à la demande des autorités pédagogiques, les méthodes, les outils et les orientations psychopédagogiques et didactiques sur lesquels il fonde ses activités d'enseignement.
- Collaborer avec les autorités des institutions.

⁵ Par institutions d'éducation, nous entendons les écoles, les commissions scolaires, l'université d'attache, et plus largement les autres universités et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS).

5. *Devoirs envers la société*

Le stagiaire doit :

- Favoriser le respect des droits humains et des libertés fondamentales.
- Promouvoir les valeurs de la société démocratique, notamment le respect de l'autre, la liberté, l'égalité, l'intégrité, le travail et la recherche de la vérité.
- Favoriser les activités qui développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Présenter, par ses paroles et ses gestes, une image de respect des lois et règlements qui protègent le bien-être des élèves, de leur famille et la communauté.

Juin 2006

Annexe 5 : Éthique relative au lien de parenté

Éthique relative au lien de parenté

La ou le stagiaire reconnaît que pour assurer le plus d'objectivité possible dans la relation entre l'enseignante ou enseignant associé et la ou le stagiaire, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un lien privilégié (de parenté ou autre) entre les deux. On entend par lien de parenté, toute personne qui serait la ou le conjoint de fait du stagiaire, le père, la mère, le frère, la sœur, l'oncle, la tante, le conjoint de fait qui cohabite avec le père ou la mère de la ou du stagiaire, ainsi que les enfants dudit conjoint de fait. Pour la même raison, aucun jumelage ne doit se faire s'il existe un tel lien privilégié entre la ou le stagiaire et un membre de la direction de l'école, sauf si la ou le stagiaire est en mesure de démontrer qu'un tel lien n'est pas préjudiciable en raison, par exemple, de la taille de l'école, de l'absence de rapports hiérarchiques entre le membre de la direction et l'enseignante ou enseignant associé, etc.

La ou le stagiaire s'engage à :

Porter à la connaissance de son agente ou agent de stage tout lien privilégié susceptible d'entacher l'objectivité de sa relation avec son enseignante ou enseignant associé ou avec la direction de l'école où le stage est effectué.

Annexe 6 : Démarche en cas de manquement majeur en encadrement

Démarche dans le cas où l'encadrement d'un enseignant associé ne permet pas au stagiaire de développer les compétences professionnelles attendues

Note : Cette démarche ne s'applique qu'en cas de manquement majeur.

Moment	Problème observé	Communication de l'information	Actions
En cours de stage	<p>Par l'étudiant →</p> <p>ou</p> <p>Par le superviseur</p>	Au superviseur	<p>Le superviseur fait le point avec l'enseignant associé en se référant aux attentes à son égard indiquées dans le guide de stage.</p> <p>Le superviseur et l'enseignant associé s'entendent sur un plan d'action et en gardent une trace.</p> <p>Le superviseur et l'enseignant associé font un bilan écrit de la situation. Le superviseur en dépose une copie à la Direction des ressources de soutien à la formation pratique professionnelle des maîtres.</p> <p>Le superviseur informe le responsable pédagogique des stages de la situation et en avise l'enseignant associé.</p> <p>Le responsable pédagogique des stages voit la suite à donner s'il y a lieu.</p>
Dès la fin du stage	<p>S'il y a lieu, le responsable pédagogique des stages demande au superviseur de lui remettre un bilan écrit de la situation.</p> <p>Une fois la situation validée, le responsable pédagogique des stages transmet le rapport à l'enseignant associé et à la direction d'école.</p> <p>La direction d'école organise, au besoin, une rencontre (direction, responsable pédagogique des stages et enseignant associé) afin d'éclaircir la situation.</p> <p>Le responsable pédagogique des stages détermine la suite à donner et informe l'agent de stage qui informe le responsable du placement de la commission scolaire dans le cas où un enseignant associé ne peut plus recevoir un stagiaire.</p>		



Université du Québec
à Trois-Rivières
Décanat des études

Démarche dans le cas où l'encadrement d'un superviseur ne permet pas au stagiaire de développer les compétences professionnelles attendues

Note : Cette démarche ne s'applique qu'en cas de manquement majeur.

Moment	Problème observé	Communication de l'information	Actions
En cours de stage	Par l'étudiant ou Par la direction d'école ou Par l'enseignant associé	Par écrit au directeur du département et au responsable pédagogique des stages	Le directeur du département, en collaboration avec le responsable pédagogique des stages et au besoin avec le directeur de programme, fait le point avec le superviseur en se référant aux attentes à son égard indiquées dans le guide de stage.
Dès la fin du stage	<p>S'il y a lieu, le responsable pédagogique des stages fait un bilan écrit et en remet une copie au directeur du département et au superviseur.</p> <p>Une fois la situation validée, le directeur du département organise, au besoin, une rencontre (directeur, responsable pédagogique des stages et superviseur) afin d'éclaircir la situation.</p> <p>Le directeur du département, de concert avec le responsable pédagogique des stages, détermine la suite à donner.</p> <p>Le responsable pédagogique des stages informe l'agent de stage dans le cas où il y a une décision concernant le superviseur.</p>		